



Communiqué de presse
29 mars 2011

LABELLISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS L'ADEME et Eco-Emballages lancent la 5e édition des labels QualiTri et QualiPlus



La 5^e campagne de labellisation du service public de collecte des déchets ménagers est ouverte. Les collectivités qui souhaitent participer doivent envoyer leur candidature avant le 31 mai 2011.

Mis en place depuis 2007 par l'ADEME et Eco-Emballages, les labels QualiTri et QualiPlus incitent à améliorer les taux de collecte et de valorisation des déchets tout en évaluant l'impact environnemental du service de collecte.



Ces labels représentent une reconnaissance nationale de la qualité des services de collecte des déchets. Ils s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Déjà 154 collectivités labellisées en France !

A ce jour, 154 collectivités sont déjà été labellisées, représentant près de 13 millions d'habitants. 124 d'entre elles sont labellisées QualiTri et 30 ont reçu le Label QualiPlus.

APPEL A CANDIDATURES

*Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites de l'ADEME et d'Eco-Emballages :
www.ademe.fr/dechets ou www.ecoemballages.fr/labellisation*

*Pour aider les collectivités locales à renseigner ce dossier, l'ADEME et Eco-Emballages mettent **gratuitement à leur disposition l'assistance téléphonique d'un bureau d'études** au 03 52 27 35 47 et 03 25 92 38 87.*

Attention ! Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2011

→ Les labels QualiTri et QualiPlus : que recouvrent-ils ?

Ces labels visent à améliorer la qualité globale des services de collecte. Ils ont pour objectifs :

- la promotion de la démarche d'optimisation
- le renforcement de l'animation locale
- la capitalisation d'expériences et le recueil de bonnes pratiques

La labellisation est **une démarche volontaire** ouverte aux **collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte"**. Il ne s'agit pas d'une certification conduite par une tierce partie. **Les labels sont attribués pour 3 ans.**

L'ensemble de la démarche, depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités locales lauréates, est conduite par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un **Comité national de labellisation** composé d'Amorce, du Cercle National du Recyclage (CNR), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Fédération nationale des Activités de Dépollutions et de l'Environnement (FNADE).

→ Quels sont les critères de sélection ?

Pour le label QualiTri:

- Service : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- Economie : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

Pour le label QualiPlus, plus exigeant :

- Renforcement des critères QualiTri concernant le niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service,
- Introduction de nouveaux critères : politique de réduction des émissions de CO₂, mise en sécurité des opérations de collecte, politique d'achat éco-responsable...

→ **Ce qu'en pensent les collectivités lauréates** (enquête conduite fin 2009 auprès d'un panel de collectivités labellisées):

« un projet fédérateur pour l'équipe », « un effet moteur en interne »

« permet de se situer par rapport aux autres collectivités »

« permet d'évaluer notre action publique et de rendre des comptes aux collectivités adhérentes et aux habitants »

« favorise une démarche d'amélioration continue »

« renforce la prise en compte des attentes des usagers »

→ **Les fiches bonnes pratiques des collectivités labellisées téléchargeables sur www.ecoemballages.fr/labellisationet www.ademe.fr/logistique-dechets**

Pour permettre au plus grand nombre de collectivités de progresser dans leur démarche, l'ADEME et Eco-Emballages proposent en téléchargement les fiches bonnes pratiques des collectivités labellisées.

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.

A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage et de mobiliser l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage) au bénéfice du consommateur-habitant-citoyen. Le citoyen est l'acteur clé du dispositif à travers son geste de tri et sa consommation.

Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif de ces acteurs, 63% des emballages ménagers sont recyclés en France.

Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages. www.ecoemballages.fr

Contacts presse ADEME:

Agence GolinHarris – Cécile Lardillon/Coralie Ménard

Tél : 01 40 41 55 01

servicedepresseademe@golinharris.com

Contacts presse Eco-Emballages :

Agence RPCA – Valentine Bardin/Maxime Godart

Tél : 01 42 30 81 00

m.bardin@rpca.fr